

lés. Cependant quelques-uns y vinrent d'Espagne. L'archevêque de Braga, Cayetano Brandão, fut leur providence <sup>1</sup>. Il déclara vouloir suivre l'évêque d'Orense tout en désespérant, disait-il, de pouvoir l'égaliser. Plusieurs prélats français, tels que l'évêque de la Rochelle, l'évêque de Blois, l'évêque de Luçon, séjournèrent dans ce pays. L'évêque de Castres, M. de Royère, devait y mourir en 1802.

1. Le *Corregedor* de Braga se montra moins accueillant. Des prêtres furent impitoyablement renvoyés dès leur arrivée à Braga, faute d'une signature dans leurs passeports. « C'est pitié de voir pleurer ces pauvres prêtres dont quelques-uns servent l'Eglise depuis plus de vingt ans. » *Memorias para a historia da vida do arcebispo de Braga*, Lisboa, 1818, p. 122.

## CHAPITRE V

### Le clergé réfugié en Italie

I. Étapes de l'invasion de nos exilés en Italie. — Comment, chassés d'ailleurs, ils refluent dans les États pontificaux qui reçoivent 5,000 prêtres. — Organisation par régions. — Règlements assez stricts. — Comment on essaie de guérir nos prêtres du gallicanisme. — II. Grande misère à secourir. — En quel pauvre équipage tel évêque débouche des Alpes. — Rencontre du duc de La Rochefoucauld et de M<sup>re</sup> d'Aviau en piteux costume. — Celui-ci chassé d'une procession à cause de sa mise. — Les prélats du plus grand nom voient s'épuiser leurs ressources. — Que faire? — Le *mendicare erubescio* de l'évêque de Lavaur. — Il faudra pourtant mendier auprès du Pape. — Succession de requêtes. — Péripéties de l'évêque de Tarbes. — Les embarras d'un Clermont-Tonnerre. — L'appel des vieillards particulièrement déchirant. — III. Tous voudraient aller à Rome. — Le cardinal de Bernis y tient jusqu'à sa mort l'auberge de France. — Son étoile pâlit devant le cardinal Maury. — Difficultés pour les émigrés d'être reçus à Rome. — Comment s'en plaint M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, mis en quarantaine par ses collègues. — Difficultés plus grandes encore pour les simples prêtres. — IV. Résistance des intermédiaires aux intentions bienveillantes de Pie VI. — Difficultés opposées par les couvents et monastères. — L'évêque de Luçon joué par les religieux de Saint-Vital. — Nos exilés mieux reçus dans les États pontificaux que dans le reste de l'Italie. — Admirable rôle joué par Pie VI.

### I

Une contrée s'offrait tout naturellement à la pensée du clergé expulsé, c'était l'Italie. N'était-elle point aux portes de la France, n'était-elle point catholique? Ne renfermait-elle point, en particulier, les États du Pape chargé, comme prince des pasteurs, de venir au secours des malheureux proscrits? Les exilés s'étaient d'abord portés en Savoie et dans le comté de Nice. Avant l'entrée de l'armée française dans cette ville, ils n'étaient pas

encore nombreux en Italie. On comptait à peine deux cents ecclésiastiques dans Rome et les États pontificaux. L'invasion du comté de Nice par nos soldats précipite l'émigration dès le mois d'octobre 1792. En août 1793, un rapport officiel constate que dans quelques mois le nombre des prêtres étrangers s'est élevé de deux cents à deux mille. Ils allaient affluer encore. Le 6 février 1794, le grand-duc de Toscane prescrivit à tous les Français sans exception, qui n'étaient pas dans ses États avant le 15 février 1793, d'en partir dans l'espace d'un mois. Dans le courant de la même année, les armées françaises avancent dans le Piémont, et Sa Majesté Sarde ordonne à nos compatriotes de quitter son royaume. Dans quel désespoir de telles expulsions jettent les malheureux émigrés<sup>1</sup> ! Le flot chassé de Piémont, de Toscane, devait forcément se porter vers les États du Pape. En novembre 1794, on y constate la présence de 5,000 prêtres<sup>2</sup>. Le gouvernement de Pie VI, un peu effrayé de cette invasion toujours croissante, sentant d'ailleurs la nécessité d'apporter de l'ordre dans la distribution des secours et des émigrés eux-mêmes, partagea l'État pontifical en cinq grands centres de charité qui furent Rome, Viterbe, Pérouse, Bologne et Ferrare. Autour de ces chefs-lieux venaient se grouper les autres villes, même épiscopales, avec leurs districts. Les prêtres réfugiés étaient soumis à un règlement. Ils ne pouvaient quitter sans permission le lieu de leur résidence. Il leur était interdit d'aller à Rome sans un passeport signé du secrétaire d'État. La Ville

1. L'un d'eux, ne sachant où se diriger, raconte ainsi son exode : « Nous comptions, dit-il, nous transporter dans la Suisse... Cet asile même nous a été refusé. Le séjour des autres États nous est également interdit ; le Français est repoussé partout avec horreur, les innocents portent la peine due aux coupables. Nous nous sommes donc arrêtés à Arona, sur le lac Majeur, quoique encore dans les États de Sa Majesté Sarde. Nous vivons inconnus dans un village où l'on nous a laissés jusqu'à présent. » THEINER, II, p. 453-457, 8 juillet 1794.

2. Rapport fait au Pape par M<sup>r</sup> Caleppi. THEINER, t. II, préface, p. xx-xxxii.

éternelle se trouvait ainsi défendue contre un encombrement excessif. Les ecclésiastiques devaient prêter serment d'obéissance aux bulles portées par le Pape contre le jansénisme. On leur mettait aussi entre les mains les mandements des évêques français les plus favorables à la papauté, les opuscules relatant les bontés du Saint-Père, en un mot tout ce qui pouvait modifier leurs tendances gallicanes. Les laïques, comme les prêtres, étaient astreints à un règlement. On les avait admis dans la proportion de 2 pour 100 des habitants indigènes. Ils devaient faire profession de foi catholique et romaine, jurer qu'ils n'avaient pris aucune part « aux principes impies et séditions » qui triomphaient en France, s'engager enfin à cesser toute correspondance avec leur patrie, et à ne la reprendre qu'au moment où ils en auraient reçu la permission expresse du Souverain Pontife.

Ce n'était point assez de réglementer les émigrés, il fallait encore les loger, les nourrir. C'est ici que se montra la magnanimité de Pie VI. Plein de compassion pour ces proscrits dont l'exil avait eu pour cause leur attachement au Saint-Siège et à l'unité catholique, il adressa des lettres instantes aux évêques, aux communautés religieuses des États pontificaux, pour assurer bon accueil aux réfugiés. Les évêques avaient ordre de faire le relevé de tous les monastères et couvents de leur diocèse, sans excepter les Capucins et les Ordres mendiants, et, après une estimation de leurs biens, de se concerter avec les supérieurs sur le nombre de prêtres qu'ils pourraient recevoir. Les religieuses devaient aussi contribuer à la bonne œuvre. Étendant sa sollicitude au-delà de ses provinces, le Pape recommanda, par un bref du 21 novembre 1792, le clergé français au clergé d'Allemagne. Enfin, il encouragea par ses lettres la bonne volonté des princes d'Europe.

## II

Hélas ! malgré cette haute intervention, les secours restèrent inférieurs aux besoins. Les prélats arrivaient en Italie presque aussi dénués que les simples pasteurs. On avait vu l'évêque de Grenoble, M. Dulau d'Allemans, chassé de Chambéry, longtemps errant, et tellement brisé par sa descente du Petit-Saint-Bernard dans la vallée d'Aoste, qu'il ne pouvait plus marcher. Après l'arrivée à Tende, l'évêque de Fréjus, M. de Bausset de Roquefort, est rencontré par des émigrés dans une misérable auberge. Il est si affaîssé qu'il a de la peine à leur répondre. Dans les mêmes parages, le vénérable évêque de Glandèves, M. des Portes, n'a trouvé qu'un âne pour tout équipage. Il est si accablé de fatigue qu'il s'excuse auprès de ceux qui l'entourent de ne pas leur rendre le salut <sup>1</sup>. Ces grands seigneurs s'étaient parfois donné, aux jours prospères, le luxe de quatre chevaux attelés à leur voiture. Les voilà ramenés à la simplicité évangélique, à la modeste monture de Jésus entrant à Jérusalem.

Que d'incidents, que de contrastes font naître ces pérégrinations de l'épiscopat français à travers le monde ! L'archevêque de Vienne, M. d'Aviau, qui était plus vaillant à la marche que les évêques de Fréjus et de Glandèves, rencontre un voyageur au milieu des rochers et des précipices du Simplon. On chemine, on cause, on finit par se faire connaître. L'archevêque de Vienne n'est pas peu étonné d'avoir à saluer, sous l'accoutrement plus que modeste de son compagnon de route, un brillant et fastueux seigneur et pair de l'ancien régime, le duc de La Rochefoucauld. Celui-ci n'est pas moins surpris d'apprendre que l'étrange costume de son interlocuteur cache l'archevêque de Vienne.

1. LAUGIER, *op. cit.*, pp. 144, 145.

Cette simplicité de mise causa un jour un désagrément à M. d'Aviau. Il traversait avec un autre prêtre exilé un charmant village sur les bords du Tessin, au moment où la procession sortait de l'Église pour se rendre dans une chapelle voisine. Nos deux pèlerins s'empresent de se mêler aux fidèles ; mais le bedeau, voyant leurs pauvres habits couverts de poussière, les prend pour des mendiants et les repousse vivement en criant : *Allontanatevi, allontanatevi, di qui ; non è vestro loco*. L'archevêque de Vienne sort des rangs en disant avec douceur : « Ce pauvre homme, qui nous congédie de la sorte, ne nous connaît pas ; assurément, s'il savait que je suis le légitime successeur du grand évêque qui a établi cette procession, il nous la laisserait suivre. Que saint Mamert lui pardonne ! » Quelques jours plus tard, M. d'Aviau était dédommagé de cette mésaventure. A une lieue de Ferrare, il vit le somptueux équipage du cardinal Mattei, archevêque du diocèse, arriver à sa rencontre. Il eut beau protester que ses habits poudreux, ses bas déchirés, ses chaussures en désarroi ne permettaient pas à un exilé d'accepter une entrée triomphale. Il dut subir tous les honneurs que le prince de l'Église voulait rendre à sa dignité et à sa personne <sup>1</sup>.

Il ne paraît pas que l'évêque de Carcassonne, M. de Vintimille, ait jamais eu la mise chétive de M. d'Aviau. Sa bourse semblait, il est vrai, mieux garnie que celle de la plupart de ses collègues ; mais il la voyait, non sans quelque appréhension, se vider rapidement. « Tout finit sous le ciel, écrit-il de Turin, le 4 janvier 1792, à l'abbé de Monerie, et même les 12,000 francs que j'emportai finiront un jour. Cependant je puis calculer que j'ai encore de quoi aller bien près d'un an. Pourtant, comme je n'ai pas de révélation certaine de l'époque où le club de Coblenz

1. LYONNET, t. I, pp. 525, 526, 589, 590, 595.

l'emportera sur celui du Manège et compagnie, vous me feriez plaisir d'échanger du blanc pour du jaune. » C'était prudent de demander du jaune et de réduire sa dépense. M. de Vintimille veut vivre avec la plus sévère économie. « Je me borne, dit-il, au *victum* et *vestitum* de l'Apôtre. Je n'en suis pas aussi content que lui, mais je prends mon mal en patience. » Cependant, il n'a pu confier sa personne à sa « vieille et antique voiture » pour ses voyages en Italie. Il l'a troquée avec une autre, quitte à verser 45 louis à un sieur Pio, courrier de Rome en France. Il est vrai que la somme devait être payée « en espèces sonnantes et point en assignats », par sa tante, la marquise de Pazzi, domiciliée à Aix. Voilà bien le grand seigneur qui a quelque peine à abandonner le train des jours heureux. Il faudra pourtant y venir et se priver de voiture, car la gêne se fait déjà sentir. M. de Vintimille écrit, en avril 1792 : « En attendant les événements, les fonds s'épuisent... J'ai encore de quoi aller, à 400 francs par mois, jusqu'au mois de novembre, et il faut croire que d'ici là la gueule du juge en jettera d'une manière ou d'une autre. Tout le monde en a besoin, petits et grands. Nos ruines et nos misères nous nécessitent d'aller les confondre avec celles de M. et M<sup>me</sup> de Monteynard qui sont à Milan pour épargner les gages d'un cuisinier et durer plus longtemps <sup>1</sup>. » Après la voiture, voilà le cuisinier supprimé.

Beaucoup de prélats n'ont plus même de domestique, de valet de chambre. L'évêque de Meaux, M. de Polignac, a emmené, avec un grand vicaire, un seul serviteur, « dont ma mauvaise santé, dit-il, ne m'a pas permis de faire le sacrifice ». Le Pape, qui a voulu que l'évêque de Clermont gardât le sien, ne peut accorder pareille faveur à l'archevêque de Vienne, M. d'Aviau, malgré l'opinion

<sup>1</sup>. MONERIE DE CABRENS, *M. de Vintimille d'après sa correspondance*, 1888, p. 51-63. — Voir aussi les lettres publiées par THEINER, II, 66-69.

qu'on a à Rome de « sa vertu et de sa modération ». D'autres prélats ont, en effet, éprouvé le même refus. L'évêque de Luçon, M. de Mercy, s'écrie : « Je vais pour la première fois apprendre à me servir moi-même. » Mais le généreux Pie VI fit savoir à l'évêque de Luçon qu'il pouvait conserver son valet et aussi deux ecclésiastiques, « que depuis deux ans, écrivait M. de Mercy, *je nourris de mon propre sang* ». Cette expression énergique dit toute la valeur du moindre sacrifice d'argent fait par ces nobles exilés, qui n'étaient plus défendus contre la faim que par de faibles ressources. Ils sont rares ceux qui, comme le prince de Rohan, archevêque de Cambrai, peuvent écrire : « Dieu merci, avec de l'économie, je puis exister longtemps sans importuner personne. » M. de Rohan a auprès de lui deux prêtres et son maître d'hôtel qui lui sert de valet de chambre ; mais il vit « au meilleur marché possible ». En 1794, M. de Nicolaï, évêque de Béziers, arrive encore à se procurer, pour lui et pour trois compagnons de route, « une subsistance honorable avec les débris de sa fortune ». Attendons quelques années et le temps va faire son œuvre. En 1800, le prélat écrit de Florence à l'ancienne lingère du palais épiscopal de Béziers, qui voulait l'intéresser à son mari malade, qu'il vit de privations et que « le sort dont il jouissait autrefois, dit-il, à mon service, exciterait aujourd'hui mon envie et satisferait mon ambition. Je n'ai point de chemise ; je porte des bas de laine malgré la chaleur excessive, et un mince ordinaire est toute ma nourriture <sup>1</sup>. »

Quand on voit l'évêque de Béziers, réduit, à la longue, à cette extrémité, comment s'étonner que des prélats qui n'avaient pas ses réserves aient connu plus vite la misère ?

<sup>1</sup>. Lettres publiées par THEINER, *op. cit.*, II, pp. 52, 65, 190, 192, 220, 499, 585. *Notice sur M. de Nicolai*, par FABREGAT, pp. 138, 139. — Maury écrit de Rome à l'évêque de Lombez que ceux qui lui ont dit de conserver son do nesticque le paieront. Mais l'argent n'arrivait pas de Rome.

Leur correspondance nous fait assister à leur lutte contre le dénuement. L'évêque d'Agen donne, dans une lettre, le détail des bijoux qu'il voudrait négocier pour se procurer un peu d'argent<sup>1</sup>. L'évêque de Saint-Claude vend toute sa chapelle; l'évêque de Châlons-sur-Marne, jusqu'à sa croix pectorale. Singulière vicissitude des choses humaines, étrange coup de théâtre de la Révolution qui a subitement changé l'opulence en une profonde détresse! « De plus de 80,000 francs de rente que j'avais, je n'ai plus rien », écrit l'évêque du Puy. « Après vingt-deux ans d'épiscopat, après avoir occupé, comme pair de France, une des premières places de l'État, et avoir été dépouillé d'un revenu de plus de 60,000 écus romains, dit l'évêque de Châlons-sur-Marne, M. de Clermont-Tonnerre, se trouver privé, non seulement de l'existence convenable à son nom et à son caractère, mais encore du nécessaire », quelle extrémité cruelle!

Des plébéiens, formés dès leur enfance au combat pour la vie, habitués à une existence modeste, aux privations, auraient pu plus facilement se reconnaître et reprendre pied au milieu des décombres d'un tel effondrement. Mais comment ne pas s'attendre à rencontrer de l'inexpérience, de l'effarement et une certaine gaucherie dans la lutte contre la faim, chez des hommes trop bien nés pour avoir jamais su ce que c'est que se suffire à soi-même et gagner le pain de chaque jour? D'un autre côté, comment sortir d'une situation inextricable? *Fodere non valeo*, et l'évê-

1. Donnons cette liste comme un spécimen des bijoux que possédaient les évêques d'ancien régime, d'après la lettre de l'évêque d'Agen (THEINER, II, 10): « Une montre d'or à répétition, guillochée, de Ferdinand Berthoud, achetée 900 livres; — une autre montre, unie, à répétition, de Berthoud, 900 livres; — une montre d'or, en boîte à quadrille, guillochée, 600 livres; — une boîte émaillée venant du comte de Maurepas, b. de chasse, 720 livres; — une boîte d'écaille très belle, noire, avec cerle et gorge d'or, 240 livres; — boutons de manches (une paire) très travaillés, 120 livres; — une bague topaze, bague épiscopale, 300 livres; — une *idem*, grande améthyste, 120 livres; — une sardoine gravée à Rome par Pitzler, *Deo salus*, 240 livres. Il y a de plus une voiture anglaise pour courir la poste, qui a coûté près de 1,000 écus, et une canne à pomme d'or à chiffre, beau jonc, bas. 300 francs. » M. de Bonnac offre de perdre un tiers sur ces prix d'achat.

que de Grasse, M. de Saint-Jean de Prunières, ajoutait : *Mendicare erubesco*<sup>1</sup>. « Il faut demander l'aumône le plus tard qu'on peut, » écrivait le cardinal de Bernis. Soit : une telle répugnance est dans le cœur de tous les prélats. Il en coûtait à leur fierté de prendre un ton suppliant, et d'envoyer au Souverain Pontife des requêtes dans le genre de celles qu'ils recevaient eux-mêmes aux jours heureux. Certains préféraient souffrir que de rien solliciter. Un chanoine de Lavour écrit, en 1795, que, depuis vingt-quatre ans, il connaît assez son évêque, M. de Castellane, « pour être persuadé qu'il ne fera jamais aucune démarche afin d'obtenir des secours, quelle que puisse être sa détresse ». On fait entendre au chanoine que les évêques doivent se conformer à la parole de l'Évangile : *Demandez et vous recevrez*. Il ne paraît pas que M. de Castellane, dont on ne pouvait « changer le caractère », se soit décidé à implorer, malgré sa vie misérable à Bologne<sup>2</sup>. Mais la plupart de ses collègues se résignent, je ne dis point à mendier, mais à solliciter des secours absolument nécessaires. Ils pouvaient d'autant plus facilement confier leurs besoins au Père commun des fidèles, que jamais ils n'invoquèrent en vain la générosité de Pie VI.

Nous n'avons aucune honte à redire ces appels adressés par les plus grands noms de l'épiscopat français au Souverain Pontife. Surpris par une Révolution inouïe, jetés, du soir au matin, de l'abondance dans la misère, à qui pouvaient-ils mieux s'adresser qu'au Chef de la famille chrétienne! On n'avait point oublié dans la Ville éternelle que depuis des siècles l'argent français coulait à Rome à titre d'annates, de paiement de bulles et autres redevances diverses. Peut-être présentait-on, dans une

1. L'évêque de Grasse expose au Pape sa misère. Il a besoin d'habits contre le froid de l'hiver. L'archevêque de Bologne est venu à son secours. THEINER, II, p. 151-153.

2. Theiner (II, pp. 176, 177, 493-500) donne une lettre de l'évêque de Lavour au Pape, qui est un hommage mais pas une demande.

intuition de l'avenir, qu'un siècle plus tard, lorsque le Pape se trouverait dépouillé à son tour, ce seraient les évêques de France, les successeurs appauvris et plébéiens de leurs prédécesseurs d'ancien régime, qui, avec leurs fidèles, fourniraient la grande part de la subsistance du Saint-Siège et paieraient avec usure la rançon du passé.

L'évêque de Tarbes, M. Le Gain de Montaignac, après avoir séjourné trois ans à l'abbaye de Montserrat, en Espagne, se décide à passer en Italie. Il a appris que le Pape assure 1,500 livres aux évêques exilés et il vient profiter de cette munificence; sa misère est complète. « Depuis longtemps, écrit-il, j'ai vu disparaître mes ressources, je vis très économiquement du reste de la vente de mes montres et autres effets, et je vois arriver la fin de mes dernières ressources. Cependant tout annonce que nos malheurs ne finiront pas de sitôt; et ne pouvant ni servir, ni faire un métier pour vivre, je vais chercher des secours qui me paraissent d'un genre noble et convenable. » Il emmène avec lui deux prêtres, qu'il espère faire vivre avec les 1,500 francs promis. Il ne va point à Rome et ne sait encore où il pourra se fixer. « Dans l'état où nous sommes, dit-il, toute économie est nécessaire. » Une bague et une chaîne mises en loterie ne peuvent lui assurer une longue subsistance. Mais quand on est gentilhomme à grandes relations, on ne risque point de mourir de faim même en exil. M. de Gain-Montaignac a un frère auprès de Louis XVIII et un autre auprès du comte d'Artois. Un secours de la comtesse d'Artois l'a tiré de son ermitage de Montserrat; le roi le couvre de sa protection. Poussé par l'invasion dans le royaume de Naples, il a la grande joie d'y trouver Mesdames de France qui lui font le meilleur accueil. Sa lettre au premier ministre à son entrée dans ce pays ne manque pas de fierté. « J'ai l'honneur, dit-il, d'être évêque et gentilhomme français... Je jouissais dans ma patrie de cent mille livres de rente.

J'ai tout perdu pour rester fidèle à mon Dieu et à mon roi, et je ne regrette rien. » Le prélat gentilhomme sait à qui parler. Il peut rappeler à la reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette, que, voyageant en Italie, il y a vingt ans, il s'était présenté à elle avec une recommandation de la reine de France. Comment s'étonner dès lors que l'évêque de Tarbes obtienne une pension du roi de Naples, malgré le peu de sympathie de cette Cour et de la reine pour les émigrés? Les religieux du Mont-Cassin insistent pour garder dans leur monastère un prélat qui a de si grandes relations; mais celui-ci préfère le séjour de Caserte à cause du voisinage de Mesdames de France. Voilà le roi de Naples chassé à son tour par l'invasion française. La Providence se montre toujours secourable à l'évêque de Tarbes dans la personne du marquis de Niza et du capitaine de vaisseau comte de Chastenet-Puységur, qui pendant un an le promènent sur leurs vaisseaux. Le prélat a soin, quand il y a combat, de descendre à la côte pour ne pas violer les saints canons. « J'étais exilé sur la terre, et me voilà errant sur les mers », écrit M. de Montaignac. Il projette de se rendre par Vienne en Russie. Mais l'amitié des Niza le retient en Portugal. Chéri, adopté dans cette grande famille, pourvu d'un bénéfice dont elle dispose, il y restera à l'abri du besoin jusqu'à sa mort.

Ce récit, écrit par l'évêque de Tarbes<sup>1</sup> avec la pointe de sentimentalité du XVIII<sup>e</sup> siècle, prouve que dans son malheur il n'avait pas connu les extrémités auxquelles furent réduits certains de ses collègues plus grands que lui par la naissance. L'évêque de la Rochelle, M. de Coucy, allié à la maison de Bourbon, pourrait faire appel

<sup>1</sup> *Lettres et Mémoires de M. de Gain-Montaignac*, publiés par l'abbé DUFFAU, in-8°. — THEINER, II, 25-26, 289-296, donne aussi des lettres du même prélat où il raconte ses pérégrinations. « Je désire, dit-il, être placé dans un lieu éloigné des grand'routes, pour ne pas être forcé de déloger et de fuir les ennemis. »